



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 4102

Texte de la question

M Georges Colombier appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le malaise actuel, dans les prisons de France, où le personnel de surveillance réclame des améliorations en matière de statut, et surtout demande à ce que les mesures de sécurité soient prises, afin de ne pas les laisser dans une situation difficile. Il souhaite qu'il écoute cette profession, et prenne les mesures nécessaires, de nature à satisfaire leur requête.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, précise à l'honorable parlementaire que le protocole d'accord qu'il a signé avec les organisations syndicales prévoit une modification du statut particulier du personnel de surveillance avec notamment la réduction d'un an de la durée du premier échelon du grade de surveillant et un renforcement des effectifs dès le début de l'année 1989 par le recrutement de 350 agents du personnel de surveillance. Par ailleurs, M Gilbert Bonnemaïson a été chargé de conduire une très importante consultation des personnels aux fins de proposer des mesures susceptibles d'apporter des améliorations durables du service public pénitentiaire. Ces propositions porteront notamment sur la situation matérielle des personnels de surveillance, leur formation, leurs conditions de travail et leurs rapports avec les détenus.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4102

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2877